

Barème des honoraires au 1^{er} septembre 2025
Transactions dans l'ancien
à partir du mandat n°2928

Tranches des prix de vente		Taux honoraires TTC	
De	à	Honoraires vendeur	Honoraires acquéreur
40.000 €	80.000 €	4,50 %	4,50 %
80.001 €	100.000 €	4,25 %	4,25 %
100.001 €	150.000 €	4,00 %	4,00 %
150.001 €	200.000 €	3,75 %	3,75 %
200.001 €	300.000 €	3,50 %	3,50 %
300.001 €	400.000 €	3,25 %	3,25 %
400.001 €	550.000 €	3,00 %	3,00 %
550.001 €	650.000 €	2,75 %	2,75 %
650.001 € et au-delà		2,50 %	2,50 %

PARKINGS et GARAGES

PRIX DE VENTE	FORFAIT TTC
Jusqu'à 15.000 €	2.000 €
15.001 € à 30.000 €	3.000 €
30.001 € et au-delà	4.000 €

LES HONORAIRES SONT PAYABLES PAR MOITIÉ ENTRE LE VENDEUR ET L'ACQUÉREUR

(Cas particuliers : Vente d'immeubles et successions : honoraires charge acquéreurs)

La délivrance d'une note est obligatoire

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

ORPI CAPITOLE IMMOBILIER

SARL au capital de 8000 ,00 € - RCS TOULOUSE 518 270 467

5, avenue Georges Pompidou 31500 TOULOUSE

Tél. 05.61.10.01.12 Capitole.immobilier@orange.fr

Carte professionnelle N° CPI 3101 2018 000 032 734 délivrée par la CCI de TOULOUSE

Garantie financière : QBE France – Etoile Saint Honoré- 21 rue Balzac – 75406 PARIS CEDEX 08 Montant de la garantie : 200.000 €

www.orpi.com